

REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF



ACCOMPAGNER LES EAJE



2023-2024

VOTRE R S A I



INFIRMIERE PUERICULTRICE

01



MA MISSION

02



COMMENT J'INTERVIENS

02



AUPRES DE L'ENFANT

03



AUPRES DE L'EQUIPE

05



AUPRES DES FAMILLES

06



TRAVAILLER ENSEMBLE

07



INFIRMIERE PUERICULTRICE

J'ai débuté mon expérience auprès des enfants et des mamans en service de Maternité à l'APHP en région Parisienne.

Mon parcours de Puéricultrice en direction puis coordination de Crèches et de Foyer d'accueil de mineurs, Paris, Guadeloupe, Guyane, Martinique m'a permis de réaliser de nombreuses missions et projets.

Aujourd'hui je suis fière d'accompagner, les petits Martiniquais dans tous les lieux d'accueil de la petite enfance



Jacqueline
MARIE-SAINTE



MA MISSION

Ma mission de Référent Santé est d'accompagner les équipes, d'informer, de conseiller dans le domaine de la santé, d'apporter mon concours à la mise en œuvre de mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être et au bon développement des enfants.

Je veille à la mise en place de mesures inclusives pour les enfants en situation de handicap.

COMMENT J'INTERVIENS

A chaque visite dans les établissements je fais un tour dans les différents espaces, je suis à l'écoute des demandes de l'équipe, j'observe les enfants, je fais le point avec la responsable puis je remplis mes missions selon un planning que je propose, j'interviens aussi auprès des familles.



03.

AUPRES DE L'ENFANT



J'apporte mon concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants ainsi qu' au respect de leurs besoins

J'identifie les problématiques de santé de l'enfant et propose une orientation médicale, je donne des conseils avisés en matière de puériculture.

Selon les situations rencontrées, j'oriente l'enfant vers un médecin, des services d'urgence ou vers les équipes médicales et paramédicales de réseaux spécialisés ou d'orientations organisées dans les protocoles en matière de santé.



AUPRES DE L'EQUIPE



Protocoles

Je présente et explique aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants, les protocoles de santé, de soins, d'urgence etc.
J'accompagne les modalités d'organisation d'administration de soins ou de médicaments.

Formation

J'informe et accompagne la pratique des premiers secours auprès de l'équipe en complémentarité des formations obligatoires
J'anime des réunions sur les sujets concernant la santé, et le développement de l'enfant.

Face au Handicap

Je rédige et organise les PAI, j'identifie les membres de l'équipe en charge de l'accueil d'un enfant porteur de handicap ou atteint de maladies chroniques et veille et valide leur formation
Je veille au bon aménagement de l'espace dédié à ces enfants
Je valide les horaires et modalités d'accueil des enfants et échange de façon périodique avec leurs parents sur l'inclusion

AUPRES DES FAMILLES



Prévention

J'assure des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des familles, mini conférences, atelier, expos santé

Conseil

J'accompagne les familles dans le développement de leur parentalité et apporte des informations sur les étapes du développement de l'enfant, (allaitement, diversification alimentaire, motricité, écrans, etc.)

Orientation

J'oriente vers un professionnel adapté pour répondre à un besoin identifié. Je contribue au repérage des enfants en danger ou en risque de danger

CHOISIR UNE PUERICULTRICE

La spécialité de Puéricultrice se distingue des autres métiers Infirmiers en ce qu'elle est la seule à avoir développé une compétence tout autant dans la prise en charge de soins auprès de l'enfant, que dans le domaine de la santé publique.

Elle intervient dans le champ médical, social et médico-psychologique.

En outre, la spécialisation apporte également des compétences en matière de sociologie, de psychologie, de droit de l'enfant et de la famille, de diététique, pour faciliter la prise en charge globale du jeune enfant.

Une Puéricultrice est une Infirmière spécialisée qui a développé des compétences d'expertise clinique et dont les missions sont de promouvoir la santé de l'enfant de la naissance à l'adolescence, de le protéger et de contribuer à son développement optimal en favorisant son éveil, son autonomie sa socialisation, en tenant compte de son environnement familial et social.

Ses missions portent également sur la "période anténatal".

La spécialité de puéricultrice a donc cette particularité de prendre en charge les enfants qu'ils soient sains, malades ou porteurs de handicap.

La spécialité est également la seule spécialité infirmière à suivre une véritable formation spécifique de prise en charge des enfants victimes de violences.



TRAVAILLER ENSEMBLE

1. **Premier contact pour connaître votre structure et vos besoins du moment**
2. **Un devis pour se mettre d'accord sur les conditions**
3. **Rédaction d'une convention de collaboration**
4. **Je démarre à la date qui vous convient**

RAPPEL DU QUOTA D'HEURES

STRUCTURE	CAPACITE	HEURES
MICRO CRECHE	<12	10 HEURES
PETIT JARDIN D'ENFANTS	<13	10 HEURES
PETITE CRECHE ET JARDINS	13 - 24	20 HEURES
CRECHE MOYENNE ET JARDINS	25 - 39	30 HEURES
GRAND JARDINS D'ENFANTS	>25	30 HEURES
GRANDE CRECHE	40 - 59	40 HEURES
TRES GRANDE CRECHE	>60	50 HEURES

>60 PLACES : +10 H PAR TRANCHE DE 20 PLACES

CADRE JURIDIQUE DES MODES D'ACCUEIL

Code de l'action sociale et des familles

Pour ce qui concerne la santé, le Code de la santé publique :

» Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

» Décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

» Décret n° 2021-1446 du 4 novembre 2021 relatif aux conditions d'agrément, de suivi et de contrôle des assistants maternels et des assistants familiaux et aux règles applicables aux locaux et à l'aménagement intérieur des établissements d'accueil du jeune enfant

» Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

» Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

POUR ME CONTACTER

contact@ditans.fr



0696 863857



REFERENT SANTE ACCUEIL INCLUSIF
Sur toute la Martinique

Elaboré avec Guide ANPDE 2022

